

CONVENTION DE SECURITE SOCIALE ENTRE LA TUNISIE ET LE LUXEMBOURG

RELEVÉ DES FORFAITS MENSUELS

Article 21 de la Convention
Article 17, paragraphe 5, de l'Arrangement administratif

Remplir un formulaire par bénéficiaire

1 Facture n° de l'année

2 Institution compétente
2.1 Dénomination.....
2.2 Adresse.....
.....

3 Le droit aux prestations en nature est ouvert du chef
 de l'assuré(e) du titulaire de pension ou de rente du demandeur de pension ou de rente

3.1 Nom de naissance Prénom du père (pour les assurés tunisiens)

3.2 Prénoms.....

3.3 Sexe : masculin féminin

3.4 Date de naissance: ___ / ___ / _____ Nationalité.....

3.5

3.6 Adresse dans le pays de résidence.....
.....

3.7 N° d'identification au Luxembourg
N° d'immatriculation en Tunisie

4 Cette facture se réfère
4.1 à la famille de l'assuré(e) désigné(e) au cadre 3
4.2 au titulaire de pension ou de rente indiqué au cadre 3
4.3 au demandeur de pension ou de rente désigné au cadre 3
4.4 au membre de la famille, nommé ci-après, de la personne indiquée au cadre 3
Noms
Prénoms.....
Date de naissance: ___ / ___ / _____
Adresse
.....

5 Le droit de la personne ou des personnes indiquée(s) au point 4.1 4.2 4.3 4.4
a été certifié par le formulaire TUN/LUX du ___ / ___ / _____

6 Pour la période pendant laquelle ce droit a subsisté du ___ / ___ / _____ au ___ / ___ / _____

6.1 le nombre de forfaits mensuels par famille par pensionné par demandeur de pension par membre de la famille
est de

7 Institution créancière
7.1 Dénomination.....
7.2 Adresse.....
.....
7.3 Cachet 7.4 Date
..... 7.5 Signature